

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 17 octobre 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

2016-400TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le(s) point(s) suivant(s) :

- 12.1 Embauche au poste de directeur adjoint au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

2016-401TM

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR	le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 3 et 11
octobre 2016 de
la Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 3 et 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

2016-402TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 3 et 11 octobre 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Appui à un projet
du Cégep de
Thetford

ATTENDU QUE les partenariats entre les différents organismes publics de la région de Thetford profitent à tous les citoyens;

ATTENDU le projet du Cégep de Thetford de construire un bâtiment de service adjacent au terrain multisports;

2016-403TM

ATTENDU QUE l'appui de la Ville est essentiel pour rendre le projet admissible à un programme de subvention du gouvernement du Québec;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil de la Ville de Thetford Mines appuie le projet de construction d'un bâtiment de services adjacent au terrain multisports du Cégep de Thetford, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt de la mise
à jour de la
déclaration des
intérêts
pécuniaires d'un
des membres du
Conseil

La greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un des membres du Conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 25, 2^e Rue Sud;
- La propriété située au 656, boulevard Ouellet;
- La propriété située au 4101, rue Hamel.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 25, 2e Rue
Sud

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-102 concernant un immeuble situé au 25, 2^e Rue Sud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter la largeur de l'accès à la propriété à 21,2 mètres lorsque prescrite à 7,5 mètres;

2016-404TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 septembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-102 relativement au lot numéro 4 383 727 du cadastre du Québec soit acceptée;

QU'il soit suggéré au demandeur de planter un arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 656,
boulevard
Ouellet

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-103 concernant un immeuble situé au 656, boulevard Ouellet a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 123 mètres carrés la superficie des bâtiments complémentaires lorsque prescrite à 106 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 septembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-103 relativement au lot numéro 4 157 394 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 4101, rue
Hamel

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-107 concernant un immeuble situé au 4101, rue Hamel a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 128 mètres carrés la superficie d'un bâtiment complémentaire lorsque prescrite à 104,1 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 septembre 2016;

2016-406TM

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-107 relativement au lot numéro 3 853 289 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Approbation d'un
plan
d'implantation et
d'intégration
architecturale

2016-407TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que le plan d'implantation et d'intégration architecturale a obtenu une recommandation favorable de ce comité;

ATTENDU QU'il s'agit du projet suivant :

- **Construction d'un dôme au 309, rue O'Meara** (Recommandation n° 2016-118);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit accepté aux conditions suivantes:

- le dôme devra être de couleur verte;
- l'écran végétal devra être installé près de l'emprise de la rue O'Meara et être entretenu aux frais du demandeur.

QU'il soit suggéré au demandeur que le dôme soit d'une hauteur moindre que 7 mètres et que l'accès à l'ouest de la propriété soit supprimé, pour permettre l'implantation continue de l'écran sur la plus grande distance possible en bordure de la rue O'Meara.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du mandat
pour une étude
de sécurité au
barrage
Bécancour

ATTENDU QUE la Ville doit se conformer à la *Loi sur la sécurité des barrages*;

ATTENDU QU'une étude sur la sécurité du barrage Bécancour s'avère nécessaire afin de s'y conformer;

2016-408TM

ATTENDU l'offre de service de la firme SG Expert-conseil à cet égard reçue le 6 octobre 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme SG Expert-conseil le mandat de réaliser une étude de sécurité pour le barrage Bécancour, au montant de 11 400 \$, taxes en sus, payable à même le fonds de roulement;

QUE le coût de cette dépense soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Octroi du contrat
de fourniture et
livraison de
produits
d'entretien

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes:

2016-409TM

Soumissionnaires	Montants
TGS Industriel	Prix article par article
Turgeon Maintenance et Fils	Prix article par article
Centre de l'aspirateur TM	Prix article par article
Distribution Ricky Turmel	Prix article par article

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie, article par article et sur la base des meilleurs prix unitaires déposés, la fourniture et la livraison de produits d'entretien pour l'année 2017, pour une dépense totale estimée à 13 591 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

L'adjudication s'établit comme suit :

TGS Industriel

Articles 22, 23 et 24 pour une somme de 98,83 \$, taxes en sus.

Turgeon Maintenance & Fils

Article 31 pour une somme de 61,50 \$, taxes en sus.

Centre de l'aspirateur TM enr.

Articles 1, 2, 4, 6 à 9, 11, 13, 15 à 21, 25 à 27, 29, 30, 32, 33, 36, 38, 39, 43 et 44 pour une somme de 10 843,18 \$, taxes en sus.

Distribution Ricky Turmel

Articles 10, 12, 14, 28, 34, 35, 37, 40, 41 et 42 pour une somme de 2 587,73 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Demande d'aide
financière -
Projet image de
la Ville

2016-410TM

ATTENDU le projet de refonte de l'image de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU l'existence du programme Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile;

ATTENDU QUE ce programme exige une participation financière du demandeur de 10 % du montant estimé initialement et qu'aucun dépassement de coût ne peut être assumé par Développement économique Canada suivant la confirmation de la subvention;

ATTENDU la recommandation de la Division des communications;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 juin 2014 et du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général soit autorisé à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, une demande d'aide financière auprès de Développement économique Canada, dans le cadre du projet de refonte de l'image de la Ville;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à défrayer 10 % des coûts reliés au projet image de la Ville, le cas échéant;

QUE la Ville s'engage à défrayer, en entier, tout dépassement de coût faisant en sorte que le montant total de ce projet dépasserait la somme initialement prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-
Vente du 431-
433, rue des
Entreprises à
Comité de
développement
de Robertsonville
inc.

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 5 907 403 du cadastre du Québec, connu comme étant le 431-433, rue des Entreprises;

ATTENDU l'offre d'achat formulée par le Comité de développement de Robertsonville inc. (le CDRI) pour ce terrain en date du 24 mai 2016;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines vende au CDRI le lot n° 5 907 403 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 777 mètres carrés, au prix de 33 544 \$, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M^e Marie-Klaude Paquet, notaire et transmis en date du 11 octobre 2016;

QUE les honoraires, les frais de publication et des copies des présentes soient assumés par l'acheteur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche au
poste de directeur
adjoint du
Service des
loisirs et de la
culture

ATTENDU les résultats du processus de dotation pour le poste de direction au Service des loisirs et de la culture à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU le choix des membres du comité de sélection;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage monsieur Jean-Philippe Grenier au poste de directeur adjoint au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 11 octobre 2016, le tout

2016-412TM

assorti d'une période de probation d'une année;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Grenier soient ceux décrits au *Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Adoption du
budget 2017 de
Transport adapté
de la région de
Thetford inc.

ATTENDU la présentation du budget de l'organisme Transport adapté de la région de Thetford inc. pour l'année 2017;

ATTENDU QUE 555 usagers sont inscrits et que la Ville de Thetford Mines paie une contribution pour chacun de ceux-ci;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

2016-413TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et contribue au service de transport adapté pour l'année 2017 au montant de 110 \$ par usager, soit une contribution totale de 61 050 \$;

QUE les prévisions budgétaires 2017 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;

QUE la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

14.1-
Annulation d'une
servitude -
ancienne
conduite
d'aqueduc

ATTENDU le réseau de distribution d'eau potable de la Ville;

ATTENDU QUE madame Léa Jacques et monsieur Kevin Walker sont propriétaires des lots numéros 5 871 002, 5 871 003 et 5 871 004 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Deblois est propriétaire des lots numéros 5 134 858, 5 474 788, 5 794 105, 5 794 106, 5 794 107 et 5 794 108 du cadastre du Québec;

2016-414TM

ATTENDU QUE la Ville bénéficie de servitudes permettant le passage d'une conduite d'aqueduc sur ces lots;

ATTENDU QUE la conduite qui traverse les lots des demandeurs est maintenant désaffectée;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville procède à l'annulation des servitudes d'aqueduc suivantes pour les lots numéros 5 871 002, 5 871 003, 5 871 004, 5 134 858, 5 474 788, 5 794 105, 5 794 106, 5 794 107 et 5 794 108 du cadastre du Québec:

- acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, sous le numéro 23 715;
- acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford sous le numéro 22 588;

le tout, selon les termes du projet de contrat transmis par M^e Alexandra Roberge, notaire et transmis le 7 octobre 2016;

QUE les honoraires et frais de publication de la présente soient assumés par les demandeurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

16.1-
Adoption du
rapport
d'activités de l'an
5 du schéma de
couverture de
risques en
sécurité incendie

2016-415TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'est engagée à déposer un rapport final d'activités concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation du Service de la sécurité incendie;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 5 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE la Ville de Thetford Mines mandate la MRC des Appalaches pour transmettre le rapport d'activités de l'an 5 au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1-
Adoption des
projets de
règlements
(premier parc
industriel de
Thetford Mines)

2016-416TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement pour amender le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de remplacer l'affectation du premier parc industriel de la Ville de Thetford Mines soit adopté et que le numéro 2016-59-PU lui soit attribué;

QU'un **projet** de règlement pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but de créer de nouveaux usages et de permettre l'entreposage extérieur dans le premier parc industriel de Thetford Mines soit adopté et que le numéro 2016-121-Z lui soit attribué;

QUE ces projets de règlements soient soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 14 novembre 2016, à 9h30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
second projet de
résolution -
Projet n° 2016-
08-PPCMOI

2016-417TM

ATTENDU la demande d'autorisation (n° 2016-109) d'un projet particulier afin de permettre l'entreposage extérieur en vrac compartimenté de matière première sans incidence sur le milieu environnant pour la propriété située au 1169, boulevard Frontenac Ouest;

ATTENDU QUE l'approbation de ce projet est assujettie au *Règlement numéro 157 sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères et est située dans la partie du territoire autorisée par le *Règlement numéro 157 sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE ce projet particulier respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme* de la Ville;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 septembre 2016;

ATTENDU QUE le défaut de remplir toute condition imposée entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser le projet particulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le second projet de résolution autorisant un projet particulier visant à permettre l'entreposage extérieur en vrac compartimenté pour la propriété située au 1169, boulevard Frontenac Ouest portant le numéro 2016-08-PPCMOI soit adopté avec changement, aux conditions suivantes :

1. Les matériaux doivent être entreposés le plus loin possible du boulevard, en cour arrière, le plus près possible de la ligne de lot arrière;
2. Un écran visuel doit être aménagé afin que les matériaux ne soient pas visibles du boulevard Frontenac, sauf si l'enclos est situé derrière un bâtiment;
3. Les matériaux doivent être constitués de matière première sans incidence sur le milieu environnant;
4. La hauteur maximale du vrac est de 2 mètres;
5. Les moyens nécessaires doivent être utilisés pour conserver les matériaux à l'intérieur des emplacements compartimentés;
6. L'exploitant doit s'assurer de la propreté de la voie de circulation publique à proximité des emplacements compartimentés;
7. Les enclos doivent être constitués de blocs de béton.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.3-
Avis de motion
(projet n° 59-PU)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil seront présentés, pour étude et adoption, les projets de règlements suivants :

- Règlement pour amender le *Plan d'urbanisme* n° 147 dans le but de remplacer l'affectation du premier parc industriel de Thetford Mines, conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2016-59-PU;
- Règlement pour amender le *Règlement de zonage* n° 148 dans le but de créer de nouveaux usages et de permettre l'entreposage extérieur dans le premier parc industriel de Thetford Mines conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2016-121-Z;

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Implantation d'un dôme.
Embauche du directeur adjoint au Service des loisirs et de la culture.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h37.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj